

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

---

Etaient Présents 54 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN,, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM, David MIRANDE à Muriel BIOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

### RAPPORT N° 29-191211-SAN-

### APPEL A PROJETS SPORT SANTE BIEN-ÊTRE 2019

Mme BALLIHAUT indique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) lance annuellement des appels à projets en lien avec les priorités retenues dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS). Dans

ce sens, l'ARS, dans le cadre des dossiers de candidature déposés, retiendra en priorité les projets permettant d'agir sur les déterminants de la santé et les milieux de vie ayant un impact sur les maladies chroniques (nutrition - alimentation - activité physique - addictions et santé mentale - environnement et lieux de vie).

Face à l'augmentation des problèmes liés au surpoids et à l'obésité chez les enfants et les adolescents, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a décidé de conduire une action concertée sur la thématique de l'alimentation et de l'activité physique. Dans ce sens, un dossier de candidature a été déposé le 13 février 2019 valorisant des actions qui allient nutrition et activité physique.

➤ **1<sup>ère</sup> action : Renforcer l'activité physique auprès des écoles du Haut-Béarn (Regroupement Pédagogique Intercommunal de Josbaig et Ecole Navarrot à OLORON SAINTE-MARIE)**

Au regard de l'expérimentation pédagogique menée sur Josbaig au cours de l'année scolaire 2018-2019, il apparaît que l'outil DiagnoForm© est porteur d'une certaine richesse pour la conception d'une stratégie d'intervention pédagogique en direction des élèves. Il permet d'ajuster les ateliers proposés dans une meilleure appréhension des besoins des élèves. A travers cet outil, c'est donc une réflexion qui est menée sur le choix des activités proposées : quelle programmation ? quel équipement est utilisé ? Chaque équipe pédagogique peut se positionner en termes d'objectifs prioritaires (endurance, coordination, etc.) selon les données recueillies.

Au niveau du RPI de Josbaig, c'est la coordination qui ressort comme axe principal à travailler. Les activités suivantes sont donc recommandées : danse, sports collectifs, escalade, gymnastique, ski de descente, etc. Le ski et le rugby sont déjà proposés, une initiation à d'autres activités est envisagée (javelot...). Suite à cette initiation, un nouveau test sera proposé aux enfants (novembre 2019) afin d'évaluer l'impact des activités physiques proposées sur le manque de coordination identifié par l'outil DiagnoForm©

Pour l'école Navarrot, d'OLORON SAINTE-MARIE, ce repérage a été fait en partenariat avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription d'OLORON SAINTE-MARIE et la Protection Maternelle et Infantile qui ont identifié cet établissement comme inquiétant concernant la santé globale des enfants (hygiène bucco dentaire - troubles comportementaux - trouble du langage - mal nutrition...). Ainsi, l'outil DiagnoForm© sera déployé auprès de l'ensemble des élèves de cette école afin de tester leurs compétences physiques (vitesse, endurance, coordination...). Suite à la mise en place de ce test, et en fonction des résultats, des activités physiques spécifiques pourront être travaillées avec les équipes pédagogiques.

➤ **2<sup>ème</sup> action : Sensibiliser les enfants des écoles de Josbaig et de Navarrot à l'éducation nutritionnelle**

La pause méridienne est un temps de repas et de détente pour les enfants. Ce temps d'échange se doit d'être convivial et de respecter certaines règles d'hygiène. L'alimentation est un bon moyen d'agir sur la santé de l'enfant, en luttant contre l'obésité et les maladies qui lui sont associées, comme le diabète, et en améliorant la qualité nutritionnelle des repas.

L'alimentation permet aussi d'éveiller, puis d'éduquer le goût de l'enfant (salé, sucré, amer et acide) en développant ses papilles et sa curiosité. C'est l'occasion de lui faire découvrir des plats, des produits, des saveurs, des odeurs et même des couleurs qu'il ne connaît pas ou qu'il n'a pas l'habitude de trouver dans son assiette.

Il est possible de mettre en place un atelier qui permet, tout en mangeant, de s'intéresser de manière ludique à ce qui est servi, avec des comptines ou des jeux, qui peuvent trouver leur prolongement en classe, par des coloriages, des tableaux à compléter, un abécédaire des aliments, ou des exercices de logique ayant comme support les quatre saveurs. Ainsi, une première action sera travaillée le temps du repas. Les enfants seront accompagnés dans le lavage des mains avant et après la prise des repas. Le temps du repas sera co-animé par une

diététicienne mise à disposition du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Restauration du Haut-Béarn et un agent du service restauration collective de la CCHB. Afin d'accompagner cet agent dans l'animation de ces temps de repas, un accompagnement méthodologique lui sera proposé en partenariat avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS). L'objectif est de systématiser ces interventions auprès de l'ensemble des écoles servies par le GIP. Une fois ce temps du repas terminé, les enfants seront accompagnés dans le brossage de dents.

➤ **3<sup>ème</sup> action : Organiser des visites scolaires chez des professionnels du secteur agro-alimentaire**

Dans le cadre de l'axe « éducation alimentaire de la jeunesse » du Programme National pour l'Alimentation (PNA), le Ministère de l'agriculture encourage les visites de terrain chez les professionnels. Celles-ci permettent aux enfants de concrétiser les apprentissages faits en classe et de développer une autre approche sur les lieux d'exploitation, de transformation, de grossistes ou de distribution. Ainsi, dans le prolongement de la dynamique manger bouger mise en place, des visites de fermes, de maraichers, du GIP (lieu de fabrication des repas) seront organisées. En fonction de l'âge des enfants et des lieux de visite, le trajet se fera en pédibus. Ces visites permettront aux enfants d'avoir une connaissance des différentes catégories d'aliments (fruits, légumes, laitages, protéines...), de la façon dont ils sont produits, transformés. Ces visites donneront lieu à une exposition photographique ouverte aux parents.

Le financement total de ces actions a fait l'objet d'une demande de subvention déposée le 13 février 2019 auprès de l'Agence Régionale de Santé, au titre de l'appel à projets « Sport Santé Bien-Etre ». Au titre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) une subvention de 14 508 € a été accordée à la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour la mise en place de ces actions.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019